

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-259

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise EXTEMBEL 31, boulevard Clemenceau 59700 MARCQ EN BAROEUL afin d'effectuer des travaux au 46, allée des Ormeaux à WORMHOUT,

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit face au 46, allée des Ormeaux, et ce, **du 15 au 19 janvier 2024**.
L'entreprise EXTEMBEL est autorisée à poser une benne devant le 46, allée des Ormeaux. Celle-ci devra être balisée avec des feux clignotants durant la nuit.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place **par l'entreprise EXTEMBEL**.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 30 novembre 2023

Le Maire,

David CALCOEN



Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHONDT

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 30/11/2023
Le Maire,
David CALCOEN



Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHONDT